



## **Conseil des droits de l'homme- 53<sup>me</sup> session**

### **Point 3- Dialogue Interactif avec le Rapporteur Spécial sur les droits des personnes touchées par la lèpre**

**Intervenante: Charline Lebrasseur**

Merci Monsieur le Président,

Le Centre d'Études Juridiques Africaines (CEJA) est profondément soucieux de la situation des personnes atteintes de la lèpre, ainsi que les discriminations qui y sont associées en Afrique.

Comme l'a précisé la Rapporteuse spéciale dans son rapport, bien que la lèpre ait été retirée de la liste des problèmes de santé publique à l'échelle mondiale en 2000, elle n'est pas totalement éradiquée<sup>1</sup>, notamment en Afrique<sup>2</sup>. Cette maladie infectieuse est favorisée par la pauvreté, la promiscuité et des défenses immunitaires affaiblies par la malnutrition, fragilisant encore davantage les populations déjà vulnérables.

Pourtant, un traitement, la polychimiothérapie, existe, il est fourni gratuitement par l'OMS aux pays déclarant des cas de lèpre<sup>3</sup>. Le CEJA exhorte les Etats à prêter une attention significative afin que les personnes touchées aient accès au traitement proposé avant que la maladie ne cause des dommages irréversibles.

Le CEJA invite également les Etats africains à mettre en place un dépistage massif<sup>4</sup>. La prévalence de la lèpre est due aux faits que les individus touchés sont parfois isolés et loin des établissements de santé et de dépistage ; ce qui rend le diagnostic de la maladie parfois trop tardif.

---

<sup>1</sup> CRUZ, A, Rapport de la Rapporteuse spéciale sur l'élimination de la discrimination à l'égard des personnes touchées par la lèpre et des membres de leur famille, Conseil des droits de l'homme, Cinquante-troisième session, [A/HRC/53/30](#), 19 avril 2023

<sup>2</sup> Fondation Raoul Follereau, 2 mai 2023, *Notre Combat contre la lèpre - Fondation Raoul Follereau* (Consulté le 6 juin 2023)

<sup>3</sup> World Health Organisation : WHO (2023) *Lèpre*

<sup>4</sup> Kidiss, B. (2021) *Pourquoi la lèpre sévit toujours en Afrique ?* *AlloDocteursAFRICA*. (Consulté le 10 juin 2023)



**CEJA**  
Centre d'Etudes  
Juridiques Africaines

***Organisation dotée du statut consultatif spécial auprès du Conseil Economique et Social de l'ONU***

En outre, comme l'a recommandé la Rapporteuse spéciale, le CEJA encourage tous les Etats africains à prévenir la stigmatisation et à lutter contre la discrimination dont souffrent encore les victimes de la lèpre au sein de nombreuses communautés, y compris dans les établissements de santé, et aboutissant à leur exclusion et à la négation de leurs droits fondamentaux.

Merci pour votre aimable attention.

***Centre d'Etudes Juridiques Africaines (CEJA)  
Rue Marguerite-Dellenbach 7  
CH-1205 Genève  
Tél : +41 76 594 73 88  
E-Mail : info@ceja.ch***